



COMPTES CONSOLIDÉS

31 DÉCEMBRE 2022



LAÏCITÉ | CITOYENNETÉ | SOLIDARITÉ

LAÏCITÉ



CITOYENNETÉ



SOLIDARITÉ



■ ■ ■ A. Comptes du Siège Fédéral

Exercice clos au 31 décembre 2022

A.1. Introduction

Règles et méthodes comptables

Les comptes annuels ont été établis conformément aux conventions générales comptables, dans le respect du principe de prudence et en accord notamment avec les principes de :

- ⇒ Continuité d'exploitation
- ⇒ Indépendance des exercices

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode du coût historique.

Les comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2022 ont été établis et présentés conformément aux dispositions :

- ⇒ des règlements 2002-10 du CRC relatifs aux amortissements et dépréciations et 2004-16 du CRC relatifs à leur évaluation et comptabilisation,
- ⇒ des règlements 2018-06 et 2019-04 de l'ANC relatifs respectivement aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif et aux activités sociales et médico-sociales gérées par des personnes morales de droit privé à but non lucratif (abrogeant le règlement 99-01).

Présentation par budget

Les comptes du Siège sont présentés en 3 budgets, ceci afin de distinguer ce qui relève de la gestion des établissements, de ce qui relève des autres prestations et de la Vie Associative.

A.2. Budgets (en €)

A.2.1. Budget Gestion Développement

BUDGET GESTION DÉVELOPPEMENT	Réalisé 2021	Budget 2022	Réalisé 2022	Écart
DÉPENSES				
GROUPE I : DÉPENSES AFFÉRENTES A L'EXPLOITATION COURANTE	378 830	380 002	648 227	268 225
GROUPE II : DÉPENSES AFFÉRENTES AU PERSONNEL	3 856 570	3 958 131	4 504 450	546 319
GROUPE III : DÉPENSES AFFÉRENTES A LA STRUCTURE	1 641 703	1 326 187	1 837 373	511 185
TOTAL GÉNÉRAL DÉPENSES (GROUPE I + GROUPE II + GROUPE III)	5 877 102	5 664 320	6 990 049	1 325 729
RECETTES				
GROUPE II : AUTRES PRODUITS RELATIFS A L'EXPLOITATION	5 407 621	4 512 260	5 818 961	1 306 701
GROUPE III : PRODUITS FINANCIERS ET PRODUITS NON ENCAISSABLES	469 482	580 000	1 171 088	591 088
TOTAL GÉNÉRAL RECETTES (GROUPE II + GROUPE III)	5 877 102	5 092 260	6 990 049	1 897 789
RESULTAT BUDGET GESTION DÉVELOPPEMENT	0	- 572 059	0	572 059

A.2.2. Budget Vie Associative

BUDGET VIE ASSOCIATIVE	Réalisé 2021	Budget 2022	Réalisé 2022	Écart
DÉPENSES				
GROUPE I : DÉPENSES AFFÉRENTES A L'EXPLOITATION COURANTE	441 453	1 012 001	1 282 000	269 999
GROUPE II : DÉPENSES AFFÉRENTES AU PERSONNEL	1 493 997	1 399 848	1 665 206	265 358
GROUPE III : DÉPENSES AFFÉRENTES A LA STRUCTURE	1 267 789	1 838 163	1 678 953	- 159 210
TOTAL GÉNÉRAL DÉPENSES (GROUPE I + GROUPE II + GROUPE III)	3 203 240	4 250 013	4 626 159	376 147

	Réalisé 2021	Budget 2022	Réalisé 2022	Écart
RECETTES				
GROUPE II : AUTRES PRODUITS RELATIFS A L'EXPLOITATION	2 813 638	2 888 300	2 826 291	- 62 009
GROUPE III : PRODUITS FINANCIERS ET PRODUITS NON ENCAISSABLES	135 529	11 134	16 866	5 733
TOTAL GÉNÉRAL RECETTES (GROUPE II + GROUPE III)	2 949 166	2 899 434	2 843 157	- 56 276
RESULTAT BUDGET VIE ASSOCIATIVE	- 254 074	- 1 350 579	- 1 783 002	- 432 423

A.2.3. Budget Prestations

BUDGET PRESTATIONS	Réalisé 2021	Budget 2022	Réalisé 2022	Écart
DÉPENSES				
GROUPE I : DÉPENSES AFFÉRENTES A L'EXPLOITATION COURANTE	170 481	219 898	176 284	- 43 614
GROUPE II : DÉPENSES AFFÉRENTES AU PERSONNEL	592 883	631 982	606 905	- 25 076
GROUPE III : DÉPENSES AFFÉRENTES A LA STRUCTURE	2 033 820	2 755 250	1 828 379	- 926 872
TOTAL GÉNÉRAL DÉPENSES (GROUPE I + GROUPE II + GROUPE III)	2 797 183	3 607 130	2 611 568	- 995 562

	Réalisé 2021	Budget 2022	Réalisé 2022	Écart
RECETTES				
GROUPE II : AUTRES PRODUITS RELATIFS A L'EXPLOITATION	3 079 378	3 781 312	2 778 810	- 1 002 502
GROUPE III : PRODUITS FINANCIERS ET PRODUITS NON ENCAISSABLES	31 143		3 538	3 538
TOTAL GÉNÉRAL RECETTES (GROUPE II + GROUPE III)	3 110 521	3 781 312	2 782 349	- 998 963
RESULTAT BUDGET PRESTATIONS	313 337	174 182	170 780	- 3 402

A.2.4. Synthèse générale des budgets

TOTAL GÉNÉRAL BUDGET SIÈGE FÉDÉRAL	Réalisé 2021	Budget 2022	Réalisé 2022	Écart
DÉPENSES				
GROUPE I : DÉPENSES AFFÉRENTES A L'EXPLOITATION COURANTE	990 764	1 611 900	2 106 510	494 610
GROUPE II : DÉPENSES AFFÉRENTES AU PERSONNEL	5 943 449	5 989 960	6 776 562	786 601
GROUPE III : DÉPENSES AFFÉRENTES A LA STRUCTURE	4 943 313	5 919 601	5 344 705	- 574 896
TOTAL GÉNÉRAL DÉPENSES (GROUPE I + GROUPE II + GROUPE III)	11 877 525	13 521 462	14 227 777	706 315

	Réalisé 2021	Budget 2022	Réalisé 2022	Écart
RECETTES				
GROUPE II : AUTRES PRODUITS RELATIFS A L'EXPLOITATION	11 300 636	11 181 872	11 424 062	242 190
GROUPE III : PRODUITS FINANCIERS ET PRODUITS NON ENCAISSABLES	636 153	591 134	1 191 493	600 359
TOTAL GÉNÉRAL RECETTES (GROUPE II + GROUPE III)	11 936 789	11 773 006	12 615 555	842 549
RESULTAT BUDGETAIRE	59 264	- 1 748 456	- 1 612 222	136 234

A.2.5. Charges et produits exceptionnels

CHARGES ET PRODUITS EXCEPTIONNELS	Réalisé 2021	Réalisé 2022
Produits financiers		186 633
Autres produits exceptionnels		494 698
Provision pour dépréciation	- 2 385	
Pertes sur créances contribution établissements	- 33 941	- 15 179
Reprise provision contribution établissements	29 394	16 873
Charges fiscales	- 5 859	- 150 457
Reprise provision charges fiscales		139 838
Dotation aux provisions pour charges fiscales	- 73 476	- 92 750
TOTAL GÉNÉRAL CHARGES ET PRODUITS EXCEPTIONNELS	- 86 267	579 657
RESULTAT COMPTABLE	- 27 004	- 1 032 565

B. Comptes consolidés **de la Fédération APAJH** Exercice clos au 31 décembre 2022

Les comptes qui vous sont présentés pour l'exercice 2022 intègrent les bilans et comptes de résultats du siège administratif de la Fédération APAJH – Tour Maine Montparnasse – 33, avenue du Maine 75015 PARIS, des établissements et services en gestion nationale. La liste des établissements et services en gestion nationale se décline comme suit :

- ➔ Plateforme de répit : 580 rue Lavoisier
01960 Peronnas
- ➔ Equipe Mobile : 31 allée du Luxembourg
01000 Bourg en Bresse
- ➔ SESSAD/SESSAD Jeunes Autistes : 31 allée du
Luxembourg – 01000 Bourg en Bresse
- ➔ ESAT : 524 rue des Artisans – Z.A. La Bassette
01800 Meximieux
- ➔ SAVS : 15 rue des Caronnières – 01800 Meximieux
- ➔ SAJ : 56 avenue du docteur Boyer – 01800 Meximieux
- ➔ IME Henri Lafay : 1 rue Docteur Duby
01000 Bourg en Bresse
- ➔ SESSAD/IME « La Feuillaume » : Rue Charles
Linné - ZAC La Vallée - 02100 Saint-Quentin
- ➔ IME « La Maison d'Eloïse » : Route de Verdilly
02400 Château-Thierry
- ➔ ESAT/EA/SAVS : 10 Avenue Archimède ZAC Bois
de la Choque – 02100 Saint-Quentin
- ➔ MAS : 47 bis rue Charles Guérin
02400 Château-Thierry
- ➔ SAMSAH : 11 boulevard du Lycée Espace Maurice
Gounon – 07000 Privas
- ➔ SESSAD : 5 rue Jacques Prévert - 07100 Annonay
- ➔ CAMSP : 5 rue Saint Prix Barou - 07100 Annonay
- ➔ CMPP : Place du Champs de Mars - 07100 Annonay
- ➔ Pôle ressource départemental : 5 rue Saint Prix
Barou - 07100 Annonay
- ➔ CAMSP : 15 avenue de Sierre - 07200 Aubenas
- ➔ CMPP : Rue Maurice Imbert - 07200 Aubenas
- ➔ SESSAD : 51 rue des Luettes - 07300 Tournon
- ➔ CMPP/CAMSP : 5 rue de l'île - 07300 Tournon
- ➔ FAM/FV : 116 avenue Jean Jaurès – 10100 Romilly
sur Seine
- ➔ Service Loisirs et Vacances Adaptés : 46 rue
Sainte Victoire, 13006 Marseille
- ➔ SESSAD : boulevard Jean Rostand
13920 Saint-Mitre-Les-Remparts
- ➔ ESAT/FH : « Stella Matutina » Morta
20243 Prunelli-Di-Fium'Orbu
- ➔ FH/FO : 39 rue du Faubourg Cappeville – 27140 Gisors
- ➔ CAJ : 1 Rue Denis Papin - ZA Mont Magny
27140 Gisors
- ➔ ESAT/EA/FH/CAJT/SAVS : 18 rue du Joncheray -
27160 Francheville – Verneuil d'Avre et d'Iton
- ➔ FH : Résidence des Noyers - Rue des Anciens
combattants - 27180 Saint-Sébastien-de-Morsent
- ➔ CAJT : ZI La Fosse au buis - Rue Jean-Pierre
Blanchard 27180 Saint-Sébastien-de-Morsent
- ➔ SAVS : 47 Rue de la Madeleine - 27700 Les Andelys
- ➔ ESAT/FH/FV/SAVS : « Les Charmettes »
32400 Saint-Mont
- ➔ SAAF : Chemin de l'image – 36200 Saint-Marcel
- ➔ EA : 24 route de Châteauroux – 36290 Mezières-
en-Brenne
- ➔ ESAT/SAVS : 5 Rue de la Gare – 36500 Argy
- ➔ FH : 61 rue des Hervaux – 36500 Buzançais
- ➔ FO : 1,2 et 3 Allée des Iris – 36500 Buzançais
- ➔ FV : Rue des Buissons – 37600 Loches
- ➔ SAVS : 21 rue saint Antoine – 37600 Loches
- ➔ ESAT/FH/SAAJ : Les Grandes Reuilles –37600 Bridoré
- ➔ CMPP/Espace Visite : 151 rue Hortes - 46000 Cahors
- ➔ MECS : Château Laraufie - 46130 Gagnac-sur-Cère
- ➔ IME : Blazac - 46700 Vire-sur-Lot
- ➔ SESSAD : Place Charles Boizard
46700 Puy-l'Évêque
- ➔ ITEP/SESSAD : 22/24 rue des Bleuets - 46100 Figeac
- ➔ ESAT/SAVS : « James Marangé » Chemin de l'Erable
52320 Froncles
- ➔ EANM : Quartier Foch, 7 rue Raymont Savignac
52000 Chaumont
- ➔ FAM/Equipe Mobile : 49 rue Levy Alphanféry
52000 Chaumont
- ➔ ESAT/FH/FAM/SAVS : Route de Lévecourt
52240 Breuvannes
- ➔ FV : Rue de la Gare – 52240 Breuvannes
- ➔ MECS : 56 rue de Lieutenant-Colonel Dubois
52130 Wassy
- ➔ MECS : Faubourg du Moulin Rouge – 52200 Langres
- ➔ EA de Haute-Marne : 37 rue de la Scierie
52310 Bologne

- ➔ SMJPM : 31 avenue de la République
52100 Saint-Dizier
- ➔ CMPP : 25 Avenue de Verdun - 52100 Saint-Dizier
- ➔ SESSAD : 1 Chemin de Piviteuil - 55000 Bar-le-Duc
- ➔ ESAT/EA/Habitat inclusif : Parc d'Activité Armor
Océan - 1 Impasse de Kerhoas - 56200 Larmor Plage
- ➔ FAM de Bailleul : 11 Rue Vivaldi
60930 Bailleul sur Thérain
- ➔ CMPR/FAM « Maurice Gantchoula » : Lozelle
63330 Pionsat
- ➔ EHPAD « Résidence le Bosquet » : Chemin du Basacle
64160 Morlaàs
- ➔ SAMSAH/SAVS de Sorède : 9 route de palau
66690 Sorède
- ➔ ESAT « Les Micocouliers » : Rue du Stade
66690 Sorède
- ➔ FH « Le Veinat » : 8 rue du Veinat - 66690 Sorède
- ➔ CAJ/FAM/FV Le Pré Vert : 50 rue Georges Courte-
line 69100 Villeurbanne
- ➔ Dispositif de répit autisme : 14 rue de Long-
champ 69100 Villeurbanne
- ➔ ESAT « Hors Murs » : Parc Tolstoï - 1 rue Pascal
69100 Villeurbanne
- ➔ CAMPS Décines : 15 avenue Franklin Roosevelt
69150 Décines-Charpieu
- ➔ FV de Belleville : 2 rue du Presbytère
69220 Belleville
- ➔ CAMPS Raymond Agar : 18 rue Ampère
69270 Fontaines-sur-Saône
- ➔ SESSAD : 596 avenue Albert Camus - 69400 Ville-
franche
- ➔ CAMPS du Sud-Ouest Lyonnais : 2 route de Lyon -
69530 Brignais
- ➔ SAJ/SAVS : 21A Rue de Belfort - 71100 Chalon-sur-
Saône
- ➔ ESAT : Rue Paul Sabatier - 71530 Crissey
- ➔ CAMSP : 3 Avenue de Brogny - 74000 Annecy
- ➔ FAM Batignolles : 48 rue Gilbert Cesbron - 75017 Paris
- ➔ EEAP « Tony Larue » : Chemin de la Poudrière -
76120 Le Grand-Quevilly
- ➔ AEJ : 6 Rue Leterrier - 76120 Le Grand-Quevilly
- ➔ CMPP/CAMSP/SESSAD « Henri Wallon » : 4/6 Rue
Saint Vincent de Paul - 76200 Dieppe
- ➔ IME : 123 rue Victor Lesueur - 76290 Montivilliers
- ➔ ESAT : 33Ter rue Maurice Thorez - 76700 Gonfreville-
l'Orcher
- ➔ SESSAD/SAVS/SAMSAH : 13 Place d'Armes - 76700
Harfleur
- ➔ IME/SESSAD : 25 avenue de Surville - 77130 Montereau
- ➔ IME/SESSAD « La tour » : Place de l'Hôtel de Ville
77510 Rebais
- ➔ CMPP/SESSAD/CREDA/SESSAD TSL/SAPAD : 181 rue
Jean Jaurès - 80000 Amiens
- ➔ FH/SAVS : Résidence la Strada - 9 rue des Porches
81100 Castres
- ➔ ESAT/EAM : Domaine de Braconnac - 81440 Jon-
quières
- ➔ FV : les Ormes - 81440 Lautrec
- ➔ FAM/FV : « Domaine de Constance » - 81230 La-
caune
- ➔ IME/SESSAD : « La Tignarié » - 81290 Labruguière
- ➔ SAVS l'Echelle/SAMSAH l'Echelle : 9 rue Léonard de
Vinci - 81000 Albi
- ➔ FH « Jean Calastreng » : Chemin d'en Roudil, 81500
Lavaur
- ➔ SAVS/SAMSAH : chemin des Silos, 81500 Lavaur
- ➔ FAM/FV/MAS/SAIS : Domaine en Dumes, 81500 Lavaur
- ➔ ESAT : 71 avenue Jacques Besse, 81500 Lavaur
- ➔ FAM d'Aubignan : 736 avenue Joseph Roumanille -
84810 Aubignan
- ➔ ESAT/FH/SAVS/SAMSAH/Equipe Mobile : 67 rue
Carnot - 89100 Sens
- ➔ Communauté 360 : 8 rue Bellenave - 89100 Sens
- ➔ EA : ZI les Manteaux - 89330 Saint Julien du Sault
- ➔ IME : 39 Boulevard du Mail - 89100 Sens
- ➔ IME : 5 rue Tallot - 89113 Guerchy
- ➔ SESSAD : 39 Boulevard du Mail - 89100 Sens
- ➔ ITEP de Theil Sur Vanne : 22 rue de la Grève - 89320
Theil-sur-Vanne
- ➔ SAFEP/SAAAS « SIAM 92 » : 14 Avenue du Général
de Gaulle - 92150 Suresnes
- ➔ ESAT : « Jacques Monod » : 113 rue Pascal - 92160
Antony
- ➔ FH : 22 avenue de la Providence, 92160 Antony
- ➔ SAVS : 10 place des Provinces, 92170 Vanves
- ➔ SAVS : 38 bis rue Paul Vaillant-Couturier, 92300 Le-
vallois
- ➔ ESAT/EA : 51 rue Camille Pelletan - 92300 Levallois
- ➔ IME « Les 1000 Rosiers » : 100 rue de Lavoisier -
93110 Rosny-sous-Bois
- ➔ IME Centre pour Autistes « Le Soleil d'or » : 46 rue
de Lavoisier - 93110 Rosny-sous-Bois
- ➔ SESSAD de Rosny : 67 Boulevard Alsace Lorraine -
93110 Rosny-sous-Bois
- ➔ SESSAD/IEM « LA PASSERELLE » : 4 allée des Co-
quelicots - 94470 Boissy-Saint-Léger
- ➔ ESAT « Georges Lapierre » : 31/33 Avenue des Châ-
taigniers ZA des Châtaigniers II - 95150 Taverny
- ➔ SAS/FH « Georges Lapierre » : 109 rue de Montmo-
rency - 95150 Taverny
- ➔ IME/SESSAD/SSAD/SSAD 2/EA/Communauté 360 :
3 rue Markera Moussa Ngessou - 97640 Sada
(Mangajou)
- ➔ PCPE : 1089 Boulevard Moida SAID - 97660 BRANDELE
- ➔ SAMSAH : Quartier Hachénoï - 15 rue Mondroha -
97680 TSINGONI
- ➔ PPRAP : Bâtiment C - Centre d'Affaires "KINGA" - Ka-
weni - 90 RN - 97600 Mamoudzou

B.1. Comptes annuels (en €)

B.1.1. Bilan actif

ACTIF	Exercice N clos le 31/12/2022			Exercice N-1 clos le 31/12/2021
	Brut	Amortissements et provisions	Net	Net
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations Incorporelles				
Frais d'établissement	70 708	68 068	2 639	2 677
Frais de recherche et de développement	21 054	18 351	2 703	3 931
Concessions, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires	2 829 822	2 431 115	398 707	283 674
Immobilisations incorporelles en cours	2 637 310		2 637 310	1 443 094
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles (1)				
Terrains	4 838 759	1 023 851	3 814 908	3 543 670
Constructions	204 571 041	107 171 211	97 399 830	100 303 481
Installations techniques, matériel et outillage industriels	27 499 180	21 683 711	5 815 469	5 082 823
Autres Immobilisations corporelles	55 720 461	43 758 393	11 962 068	12 072 849
Immobilisations corporelles en cours	9 823 313	22 682	9 800 631	6 749 135
Avances et acomptes sur immobilisations corporelles	347 180		347 180	140 591
Immobilisations financières (2)				
Participations et Créances rattachées	61 660		61 660	61 660
Autres titres immobilisés	138 268		138 268	147 067
Prêts	10 618		10 618	10 618
Autres immobilisations financières	32 806 267	5 087	32 801 180	30 828 346
TOTAL I	341 375 640	176 182 469	165 193 171	160 673 615
Comptes de liaison				
TOTAL II				
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours :				
Matières premières, approvisionnements	306 490	41 609	264 881	199 236
Autres approvisionnements	387 627	6 748	380 879	362 322
En-cours de production (biens et services)	47 564		47 564	43 302
Produits intermédiaires et finis	170 809		170 809	170 758
Marchandises	138 353		138 353	109 004
Avances et acomptes versés sur commandes	305 023		305 023	249 387
Créances				
Créances clients, usagers et comptes rattachés	27 547 316	2 185 132	25 362 183	21 108 733
Autres Créances	12 108 376	1 358 453	10 749 922	9 786 194
Valeurs mobilières de placement	278 404		278 404	278 404
Disponibilités	55 534 360		55 534 360	59 539 059
COMPTES DE REGULARISATION				
Charges constatées d'avance	1 153 700		1 153 700	612 751
TOTAL III	97 978 022	3 591 942	94 386 080	92 459 151
Charges à répartir sur plusieurs exercices (IV)				
Primes de remboursement des emprunts (V)	210 089		210 089	240 427
Ecart de conversion actif (VI)				
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V+VI)	439 563 752	179 774 411	259 789 340	253 373 194
(1) Dont immobilisations en jouissance			537 136	567 270
(2) Dont à moins d'un an			10 618	10 618

B.1.3. Compte de résultat de l'exercice

COMPTE DE RÉSULTAT	le 31/12/2022	31/12/2021
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Cotisations		
Ventes de biens et services	4 630 758	4 109 011
<i>dont ventes de dons en nature</i>		
Ventes de prestations de service	29 664 461	29 127 955
<i>dont parrainages</i>		
Production stockée et immobilisée	22 799	25 636
Produits de tiers financeurs	213 080 646	194 468 109
Concours publics et subventions d'exploitation	1 202 034	1 601 296
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable		
Ressources liées à la générosité du public		
Dons manuels		
Mécénats	250 000	250 000
Legs, donations et assurances-vie		
Contributions financières		
Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions	2 615 275	2 852 835
Transfert de Charges d'exploitation	3 671 197	2 220 549
Utilisations des fonds dédiés	2 736 293	1 692 418
Autres produits	29 994 686	29 150 435
TOTAL I	287 868 149	265 498 244
CHARGES D'EXPLOITATION		
Achats de matières premières, marchandises et autres approvisionnements	3 838 192	3 487 635
Variation de stock	- 77 294	20 103
Autres achats et charges externes	60 821 094	55 190 099
Aides financières		
Impôts, taxes et versements assimilés	13 592 536	12 203 712
Salaires et traitements	139 974 479	127 409 928
Charges sociales	49 996 095	45 260 514
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	12 023 009	12 168 697
Dotations aux provisions	2 286 921	1 775 173
Reports en fonds dédiés	7 107 689	3 742 958
Autres charges	957 809	1 832 909
TOTAL II	290 520 530	263 091 728
1. RESULTAT D'EXPLOITATION (I -II)	- 2 652 381	2 406 516
PRODUITS FINANCIERS		
De participation		
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés	1 283 951	540 041
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charge		
Transferts de charges financières		
Différences positives de change		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
TOTAL III	1 283 951	540 041

B.1.3. Compte de résultat de l'exercice (suite)

COMPTE DE RÉSULTAT	le 31/12/2022	le 31/12/2021
CHARGES FINANCIERES		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	30 338	32 097
Intérêts et charges assimilées	1 559 053	1 615 545
Différences négatives de change		16
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
TOTAL IV	1 589 392	1 647 658
2. RESULTAT FINANCIER (III - IV)	- 305 440	- 1 107 617
3. RESULTAT COURANT avant impôts (I - II + III - IV)	- 2 957 821	1 298 899
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	307 651	65 743
Produits exceptionnels sur opérations en capital	751 587	1 481 914
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges exceptionnelles	431 311	76 465
Transfert de charges exceptionnelles	228	3 468
TOTAL V	1 490 776	1 627 591
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	532 864	77 236
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	86 521	556 072
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions exceptionnelles	361 445	205 913
TOTAL VI	980 830	839 222
4. RESULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)	509 947	788 370
Impôts sur les bénéfices (VII)	150 137	5 859
Total des produits (I + III + V)	290 642 876	267 665 877
Total des charges (II + IV + VI + VII)	293 240 888	265 584 467
EXCEDENT OU DEFICIT	- 2 598 011	2 081 409
dont résultat des activités sociales et médico-sociales	990 640	2 148 995
dont résultat des activités en gestion propre	- 3 588 651	- 67 586
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE - PRODUITS		
Dons en nature		
Prestations en nature		
Bénévolat	245 773	147 298
TOTAL	245 773	147 298
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE - CHARGES		
Secours en nature		
Mises à disposition gratuite de biens		
Prestations en nature		
Personnel bénévole	245 773	147 298
TOTAL	245 773	147 298

B.2. Résultats des établissements et des autres structures (en €)

B.2.1. Détail des résultats par établissement et par secteur de développement

Départements	ÉTABLISSEMENTS	RÉSULTATS 2022	RÉSULTATS 2021
ENFANCE			
01	IME HENRY LAFAY BOURG EN BRESSE	-98 751	- 67 079
01	SESSAD BOURG EN BRESSE	187 536	158 457
02	IME ELOISE CHATEAU-THIERRY	171 436	215 176
02	IME LA FEUILLAUME ST QUENTIN	182 478	1 435
02	SESSAD ST QUENTIN	46 580	24 984
02	SESSAD SENSORIEL ST QUENTIN	553 850	400 913
07	CMPP ANNONAY	156 883	118 701
07	CMPP AUBENAS	- 38 104	4 672
07	CMPP TOURNON	71 806	- 18 987
07	SESSAD ANNONAY	183 173	171 119
07	SESSAD TOURNON	- 12 620	86 385
07	CAMPS ANNONAY	160 608	78 365
07	CAMSP AUBENAS	49 852	7 742
07	CAMSP TOURNON	- 3 662	31 850
13	SESSAD SAINT MITRE	97 025	13 108
46	CMPP CAHORS	122 959	53 412
46	MECS LA MAIN	- 41 585	106 654
46	IME LOT	- 29 416	43 362
46	SESSAD PUY L EVEQUE	27 376	27 832
46	ITEP LES CAZELLES	- 169 915	- 160 565
46	SESSAD LES CAZELLES	77 789	- 11 941
46	ESPACE VISITE	- 12 585	18 684
52	MECS LANGRES	- 109 863	- 269 566
52	MECS WASSY	- 122 580	- 65 310
52	CMPP SAINT DIZIER	318 844	67 525
52	DASA EQ MOBIL CHAUMONT	36 942	-
55	SESSAD BAR LE DUC	12 191	16 739
69	CAMSP RAYMOND AGAR	103 337	49 216
69	CAMSP Décines	172 396	40 417
69	CAMSP du Sud-Ouest Lyonnais	- 34 171	- 30 258
69	SESSAD DU RHONE	- 54 148	6 608
74	CAMSP ANNECY	413 753	10 756
76	CMPP HENRI WALLON	9 735	- 293
76	CAMSP HENRI WALLON	-9 519	- 36 597
76	SESSAD HENRI WALLON	79 114	47 467
76	EEAP LE GRAND QUEVILLY	- 17 726	- 60 878
76	IME LA PARENTELE	154 822	- 28 953
76	SESSAD LA PARENTELE	71 846	5 212
77	SESSAD MONTEREAU	186 603	119 075
77	IME MONTEREAU	373 836	438 849
77	IME LA TOUR REBAIS	- 160 074	4 593
77	SESSAD LA TOUR REBAIS	224 084	127 713
80	CMPP AMIENS	96 924	221 444
80	CREDA AMIENS	253 351	183 494
80	SAPAD AMIENS	- 1 604	105
80	SESSAD AMIENS	114 888	81 340
80	SESSAD TSL AMIENS	35 224	- 5 736
81	IMEPF LaBruguière (IME+IMPRO)	- 136 489	29 678
81	SESSAD LaBruguière	- 12 533	- 8 100
89	IME SENS	125 288	99 840
89	IME GUERCHY	- 197 476	- 274 029
89	ITEP DE THEIL SUR VANNE	97 702	17 969
89	SESSAD YONNE NORD	53 095	13 644
89	EQUIPE MOBILE CAS COMPLEXE	6 529	110 079
92	SIAM 92	81 868	80 888
93	IME SIMPLE ROSNY	- 250 628	- 17 845
93	IME 24 TER ROSNY	70 599	133 993
93	IME SOLEIL D'OR ROSNY	366 618	359 357
93	SESSAD ROSNY	134 462	- 5 864
94	IEM LA PASSERELLE	146 641	59 510
94	SESSAD LA PASSERELLE	158 841	160 706
976	IME MAYOTTE	- 255 411	- 73 546
976	SESSAD MAYOTTE	102 807	131 882
976	SSAD MAYOTTE	-41 831	-22 491
976	PCPE MAYOTTE	- 28 146	29 448
976	SSAD 2 MAYOTTE	35 552	-
S/Total Enfance		4 288 406	3 052 357

Départements	ÉTABLISSEMENTS	RÉSULTATS 2022	RÉSULTATS 2021
--------------	----------------	----------------	----------------

**VIE PROFESSIONNELLE
ESAT (structures commerciales)**

01	ESAT MEXIMIEUX	- 98 429	- 94 287
02	ESAT ST QUENTIN	122 049	164 829
19	ESAT CHAMBOULIVE ST-VIANCE	-	- 41 213
20	ESAT PRUNELLI	31 117	10 645
27	ESAT DE L'EURE	- 117 235	150 395
32	ESAT ST-MONT	6 192	23 124
36	ESAT COMMERCIAL ARGY	- 60 357	41 762
37	ESAT BRIDORE	69 890	124 055
52	ESAT BREUVANNES	164 955	196 419
52	ESAT FRONCLES	3 531	- 82 831
56	ESAT LARMOR PLAGE	25 289	34 110
66	ESAT SOREDE	36 756	42 667
69	ESAT "HORS MURS" VILLEURBANNE	- 108 823	- 67 992
71	ESAT CRISSEY	209 824	164 564
76	ESAT COMMERCIAL L'ESTUAIRE	- 90 424	- 47 016
81	ESAT BRACONNAC	103 857	328 093
81	ESAT LAVAUUR	201 516	276 909
89	ESAT SENS	60 009	- 38 674
92	ESAT ANTONY	- 218 809	- 89 060
92	ESAT LEVALLOIS	- 104 752	- 23 796
95	ESAT TAVERNY	- 160 795	- 198 944

Entreprises Adaptées

02	ENTREPRISE ADAPTEE ST QUENTIN	- 11 957	94 722
19	ENTREPRISE ADAPTEE CHAMBOULIVE ST-VIANCE	-	-
27	ENTREPRISE ADAPTEE DE L'EURE	- 340 681	- 144 210
36	ENTREPRISE ADAPTEE ARGY	- 90 774	6 303
52	ENTREPRISE ADAPTEE HAUTE MARNE	- 120 437	- 91 367
56	ENTREPRISE ADAPTEE LARMOR PLAGE	21 581	12 542
89	ENTREPRISE ADAPTEE SENS	258 691	158 643
92	ENTREPRISE ADAPTEE LEVALLOIS	- 601 636	- 665 805
976	ENTREPRISE ADAPTEE MAYOTTE	- 50 263	-

S/Total ESAT commerciaux/ENTREPRISES ADAPTEES		- 860 117	244 585
--	--	------------------	----------------

13	SERVICES VACANCES MARSEILLE	- 108 105	- 58 349
----	-----------------------------	-----------	----------

S/Total Vie Professionnelle		- 968 222	186 237
------------------------------------	--	------------------	----------------

Départements	ÉTABLISSEMENTS	RÉSULTATS 2022	RÉSULTATS 2021
VIE SOCIALE			
01	EQUIPE MOBILE D'ACCOMPAGNEMENT (AUTISME)	136 701	131 152
01	CAJ PLATEFORME DE REPIT	131 187	21 807
01	ESAT SOCIAL MEXIMIEUX	- 32 699	13 344
01	SAVS MEXIMIEUX	160 911	60 003
01	SAJ MEXIMIEUX	21 812	37 884
02	SAVS ST QUENTIN	- 30 527	- 4 281
02	ESAT SOCIAL ST QUENTIN	95 307	142 437
07	SAMSAH HEBERGEMENT PRIVAS	- 44 820	- 40 262
07	SAMSAH SOINS PRIVAS	- 7 138	39 464
07	POLE RESSOURCES 07	- 4 706	2 699
19	ESAT SOCIAL CHAMBOULIVE ST-VIANCE	-	- 82 461
20	FOYER PRUNELLI	- 73 642	82 729
20	ESAT SOCIAL PRUNELLI	- 27 927	- 7 267
27	CAJ GISORS	- 48 228	- 9 708
27	SAVS GISORS	50 063	57 783
27	FOYER FRANCHEVILLE	- 236 429	- 141 233
27	SAVS FRANCHEVILLE	36 525	27 586
27	FOYER ST SEBASTIEN	- 99 411	- 92 607
27	FOYER HEBERGEMENT GISORS	- 455 402	- 401 507
27	ESAT SOCIAL DE L'EURE	- 39 290	58 648
27	CAJT FRANCHEVILLE	- 24 301	- 8 240
27	CAJT ST SEBASTIEN	9 960	11 736
32	FOYER HEBERGEMENT DE ST-MONT	- 225 371	- 199 645
32	ESAT SOCIAL SAINT-MONT	- 33 358	- 48 897
32	SAVS SAINT MONT	2 882	- 11 046
36	ESAT SOCIAL ARGY	- 58 506	73 664
36	FH ARGY	- 64 399	16 235
36	SAAF ARGY	602	112
36	SAVS ARGY	14 384	3 671
37	ESAT SOCIAL BRIDORE	48 935	85 126
37	FOYER HEBERGEMENT BRIDORE	- 22 468	147 497
37	SAAJ BRIDORE	- 114 122	- 79 575
37	SAVS BRIDORE	10 801	1 700
52	SAS BREUVANNES	30 480	81 852
52	SAS FRONCLES	- 26 823	41 355
52	FOYER HEBERGEMENT BREUVANNES	70 141	- 29 932
52	FOYER HEBERGEMENT FRONCLES	- 5 241	31 123
52	ESAT SOCIAL BREUVANNES	67 320	45 469
52	ESAT SOCIAL FRONCLES	69 798	184 915
52	SMJPM SAINT DIZIER	3 340	- 7 629
56	ESAT SOCIAL LARMOR-PLAGE	22 862	48 098
56	HABITAT INCLUSIF LARMOR	2 592	7 505
66	SAS SOREDE	- 10 985	- 1 715
66	FOYER SOREDE "Le Veynat"	- 129 203	- 19 168
66	ESAT SOCIAL SOREDE	- 131 340	- 79 465
66	SAMSAH HEBERGEMENT SOREDE	- 6 968	- 5 930
66	SAMSAH SOINS SOREDE	19 482	32 738
69	ESAT SOCIAL "HORS MURS" VILLEURBANNE	- 27 578	4 697
69	CENTRE D'ACCUEIL DE JOUR (LE PRE VERT)	- 8 335	- 44 963
69	DISPOSITIF DE REPIT	- 8 714	- 10 570
71	SAJ CHALON SUR SAONE	26 326	11 546
71	SAVS CHALON SUR SAONE	89 545	94 463
71	ESAT SOCIAL CRISSEY	62 094	46 471
76	AEJ LE GRAND QUEVILLY	- 21 390	13 724
76	ESAT SOCIAL L'ESTUAIRE	51 440	- 1 567
76	SAVS LES CARAQUES	38 440	- 2 947
76	SAMSAH HEBERGEMENT LES CARAQUES	3 212	22 173
76	SAMSAH SOINS LES CARAQUES	121 427	42 019
81	SAVS BRACONNAC	- 34 973	6 656
81	FOYER HEBERGEMENT BRACONNAC	- 27 119	- 6 055
81	ESAT SOCIAL BRACONNAC	- 47 315	- 22 358
81	SAVS L'ECHELLE	- 1 637	8 806
81	SAMSAH HEBERGEMENT L'ECHELLE	546	8 976
81	SAMSAH SOINS L'ECHELLE	- 12 172	10 279
81	FOYER HEBERGEMENT LAVAUUR	- 18 856	- 32 432
81	SAIS LAVAUUR	- 22 352	- 6 198
81	SAVS LAVAUUR	61 571	- 10 594
81	ESAT SOCIAL LAVAUUR	- 37 894	- 1 289
81	SAMSAH HEBERGEMENT LAVAUUR	- 111 542	- 4 286
81	SAMSAH SOINS LAVAUUR	21 339	44 242
89	SAS SENS	86 990	181 022
89	FOYER HEBERGEMENT SENS	363 993	177 346
89	ESAT SOCIAL SENS	298 442	345 552
89	SAMSAH SENS CG	17 517	20 087
89	SAMSAH SENS ARS	131 052	79 032
89	COMMUNAUTE 360 SENS	7 770	- 4 006
92	ESAT SOCIAL ANTONY	- 18 614	- 241 460
92	ESAT SOCIAL LEVALLOIS	112 156	- 53 501
92	SAVS VANVES	133 057	4 087
92	SAVS LEVALLOIS	68 648	11 945
92	FOYER HEBERGEMENT ANTONY	- 218 154	- 252 613
95	SAS TAVERNY	- 26 726	- 50 058
95	FOYER TAVERNY	- 96 369	1 361
95	ESAT SOCIAL TAVERNY	371 018	- 77 434
976	SAMSAH HEBERGEMENT	- 266 055	443 130
976	SAMSAH SOINS	93 851	95 471
976	PPRAP	22 046	177 065
976	COMMUNAUTE 360 MAYOTTE	85 087	
S/Total Vie Sociale		314 551	1 245 581

Départements	ÉTABLISSEMENTS	RÉSULTATS 2022	RÉSULTATS 2021
AUTONOMIES			
02	MAS CHÂTEAU-THIERRY	203 005	102 110
10	FOYER DE VIE ROMILLY	12 034	- 129 418
10	FAM HEBERGEMENT ROMILLY	- 6 443	- 22 341
10	FAM SOINS ROMILLY	- 30 487	12 939
27	FOYER OCCUPATIONNEL GISORS	- 5 158	14 327
32	FOYER DE VIE ST-MONT	- 64 471	- 117 277
36	FOYER OCCUPATIONNEL ARGY	- 74 188	- 40 348
37	FOYER DE VIE DE LOCHES	- 40 193	- 160 359
52	FOYER DE VIE BREUVANNES	22 070	34 208
52	FAM HEBERGEMENT BREUVANNES	77 036	63 005
52	FAM SOINS BREUVANNES	- 34 685	- 26 327
52	FAM HEBERGEMENT CHAUMONT	- 31 745	- 4 518
52	FAM SOINS CHAUMONT	- 12 982	3 480
52	DASA EQ MOBIL CHAUMONT	-	7 659
60	FAM HEBERGEMENT BAILLEUL SUR THERAINS	7 437	63 416
60	FAM SOINS BAILLEUL SUR THERAINS	- 144 860	- 35 007
63	FAM HEBERGEMENT PIONSAT	- 108 348	20 297
63	FAM SOINS PIONSAT	- 62 327	- 101 810
63	CMPR PIONSAT	- 481 334	- 662 045
64	RÉSIDENCE "LE BOSQUET" MORLAAS	- 169 069	- 247 963
64	FOYER DE VIE LE PRE VERT	- 330 499	- 289 328
64	FAM HEBERGEMENT LE PRE VERT	- 31 124	- 57 908
69	FAM SOINS LE PRE VERT	- 65 378	- 129 249
69	FOYER DE VIE - BELLEVILLE	- 4 033	- 15 143
69	FAM HEBERGEMENT BATIGNOLLES	- 401 948	71 059
69	FAM SOINS BATIGNOLLES	- 507 171	170 075
75	FOYER OCCUPATIONNEL BRACONNAC	- 396 919	- 212 866
75	EAM HEBERGEMENT BRACONNAC	22 252	61 511
81	EAM SOINS BRACONNAC	11 603	79 103
81	FAM SOINS LACAUNE	- 17 085	- 75 143
81	FAM HEBERGEMENT LACAUNE	- 53 251	12 855
81	FOT LACAUNE	- 3 903	- 860
81	FAM HEBERGEMENT LAVAUR	- 352 809	- 304 644
81	FAM SOINS LAVAUR	- 183 706	93 503
81	FOYER DE VIE LAVAUR	- 52 083	- 248 203
81	MAS LAVAUR	17 940	- 70 467
84	FAM HEBERGEMENT AUBIGNAN	31 366	- 10 267
84	FAM SOINS AUBIGNAN	- 350 861	3 002
S/Total Autonomies		- 3 612 317	- 2 148 942
TOTAL ÉTABLISSEMENTS		22 417	2 335 232

B.2.2. Détail des résultats des autres structures

Départements	ÉTABLISSEMENTS	RÉSULTATS 2022	RÉSULTATS 2021
75	Siège Fédéral	- 1 032 565	- 27 003
TOTAL AUTRES STRUCTURES		- 1 032 565	- 27 003
RETRAITEMENTS DE CONSOLIDATION		- 1 587 864	- 226 820
RÉSULTAT CONSOLIDÉ		- 2 598 011	2 081 409

B.3. Annexes

B.3.1. Faits significatifs de l'exercice et autres informations

Les événements significatifs intervenus au cours de l'exercice 2022 sont les suivants :

1. Modification du périmètre de consolidation 2022

Des créations :

- ➔ Le 2^{ème} SSAD de Mayotte, créé en juin 2022,
- ➔ La Communauté 360 de Mayotte, créée en août 2022,
- ➔ L'Entreprise Adaptée de Mayotte, créée à l'automne 2022.

Des sorties :

- ➔ L'ESAT et l'Entreprise Adaptée de Corrèze, (avec un budget social et un budget commercial pour l'ESAT), sortis au 1er janvier 2022 du périmètre de la Fédération APAJH dans le cadre de la mise en œuvre du retrait de l'arrêté de transfert de gestion de l'ESAT à la Fédération en 2021.

2. Prime exceptionnelle pour le pouvoir d'achat

Le règlement de la prime pour le pouvoir d'achat est intervenu sur les paies de novembre 2022 et a impacté les comptes 2022 des établissements et services à hauteur de 3 482 k€, dont 673 k€ versés aux Travailleurs en situation de handicap en ESAT. Il avait été inscrit dans les comptes consolidés 2021 de

la Fédération APAJH une somme de 2 603 k€ qui a fait l'objet d'une reprise de provision, atténuant ainsi la charge nette sur les comptes consolidés 2022.

La prime exceptionnelle de pouvoir d'achat a été remplacée par la prime de partage de la valeur par loi du 16 août 2022. Cette prime exceptionnelle est exonérée de cotisations et contributions sociales pour un montant maximum de 3000 € pour tout salarié. Jusqu'à fin 2023 elle est de plus exonérée d'impôt sur le revenu pour les salariés dont la rémunération brute est inférieure à 3 fois le montant brut annuel du SMIC.

Dans l'attente de l'accord pour le versement de cette prime aux collaborateurs des structures en gestion nationale et du siège en 2023, un montant équivalent à 2021 est inscrit en charges à payer en primes pour le pouvoir d'achat, dans les comptes consolidés de la Fédération APAJH au 31/12/2022, pour un montant total de 2 603 k€.

3. Publication dans les comptes financiers des rémunérations des trois plus hauts cadres dirigeants bénévoles et salariés ainsi que leurs avantages en nature.

En application de l'article 20 de la Loi N° 2006-586 du 23 Mai 2006, relatif au volontariat, il est porté à votre connaissance les rémunérations des trois plus hauts cadres dirigeants bénévoles et salariés ainsi que leurs avantages en nature.

Compte-tenu de l'organisation de notre association, les trois plus hauts cadres dirigeants salariés ou bénévoles sont le Président, le Vice-Président et le Secrétaire Général.

Ces fonctions étant remplies par des personnes bénévoles, il n'y a donc pas de rémunérations allouées aux trois plus hauts cadres dirigeants de l'association.

Nous portons également à votre connaissance le montant global des rémunérations et avantages en nature des trois personnes ayant perçu les plus hautes rémunérations au cours de l'exercice 2022. Ce montant s'élève à 357 k€ bruts annuels.

4. Honoraires de commissariat aux comptes

En application de l'article R123-196 du Code de Commerce, il est porté à votre connaissance les honoraires de commissariat aux comptes comptabilisés en charge au titre de l'exercice 2022 qui se sont élevés à 252 000 € TTC.

B.3.2. Principes, règles et méthodes comptables

Les comptes annuels ont été établis conformément aux conventions générales comptables, dans le respect du principe de prudence et en accord notamment avec les principes de :

- ➔ continuité d'exploitation,
- ➔ indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2022 ont été établis et présentés conformément aux dispositions :

- ➔ des règlements 2002-10 du C.R.C relatif aux amortissements et dépréciation et 2004-16 du C.R.C relatif à leur évaluation et comptabilisation,
- ➔ des règlements 2018-06 et 2019-04 de l'ANC relatifs respectivement aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif et aux activités sociales et médico-sociales gérées par des personnes morales de droit privé à but non lucratif (abrogeant le règlement 99-01).

Principales conséquences de l'avis 2007-05 du C.N.C :

Dans les comptes administratifs :

Conformément aux règlements comptables, les établissements et services de la Fédération APAJH ont appliqué la norme comptable M22 pour l'élaboration de leurs comptes administratifs.

L'application de cet avis implique la comptabilisation dans les établissements de toutes les écritures de provisions indépendamment de leur financement par le tarifificateur. Les principaux postes concernés sont :

- ➔ les amortissements relatifs aux immobilisations traitées selon la règle des composants,
- ➔ les provisions pour congés à payer,
- ➔ les provisions pour indemnités de départ à la retraite.

Dans les comptes consolidés :

L'application de la norme comptable M22 dès 2009 dans les comptes administratifs a contribué à rapprocher les règles de la comptabilité « médico-sociale » des règles comptables communément appliquées, ce qui a eu pour conséquence de supprimer les principaux écarts entre les comptes administratifs et les comptes consolidés et de simplifier ainsi le processus de clôture des comptes consolidés.

Au 31 décembre 2022, l'impact de ces distorsions représente une charge nette de 1 588 k€. Elle est constituée essentiellement par :

- ➔ des régularisations de reclassement de réserves et de fonds dédiés pour une charge nette de 1 069 k€ qui ne sont pas passés par le compte de résultat dans les comptes administratifs,
- ➔ l'opération de reprise des établissements du complexe Jacques Besse de Lavaur qui a fait l'objet d'un apport partiel d'actifs et d'une vente immobilière, signés en date du 9 décembre 2016, pour un coût total de 6 625 k€. Ce montant a été comptabilisé en immobilisations sur l'exercice 2016. Un amortissement est pratiqué, sur la base de l'approche par composants, soit une dotation de 248 k€ en année pleine.
- ➔ la neutralisation par une charge de 367 k€, du traitement en produits de reprise de subvention sur le CMPR de Pionsat alors que le financement a été apporté par le siège de la Fédération, et en tant que financement interne ne peut pas être traité comme une subvention.

De plus :

- ➔ La régularisation de la provision congés payés 2022, diminuée d'un montant de 1 313 k€, correspondant à la valorisation des congés payés pris au mois de décembre 2022 mais non pris en compte dans les provisions congés payés des comptes administratifs.

- ➔ La dotation de 1 215 k€ en provision des soldes des compteurs des congés trimestriels, RTT et heures supplémentaires, conformément à l'accord temps de travail.
- ➔ L'impact en résultat de l'inscription en charges à payer, pour un montant total de 2 603 k€, des primes partage de la valeur (cf. faits caractéristiques de l'exercice) est neutralisé par l'extourne de charges à payer 2021, pour le même montant total, des primes de pouvoir d'achat versées en novembre 2022.

Les méthodes d'évaluation utilisées sont les suivantes :

a. Immobilisations

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, à savoir, prix d'achat et frais accessoires ou à leur coût de production. Les frais d'acquisition des immobilisations au sens de la réglementation sont inscrits en immobilisations lorsqu'ils répondent à la définition d'un actif. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur vénale d'un bien est inférieure à sa valeur nette comptable.

b. Amortissements

Pour l'ensemble des immobilisations de la Fédération APAJH, la règle des composants s'applique dans les comptes des établissements en gestion nationale.

Concernant les biens immeubles, la Fédération APAJH a retenu les durées d'amortissements suivantes :

Composants	Durée
Gros œuvre	40
Façade	30
Groupe électrogène	30
Ascenseur	25
Electricité, Gaz, Chauffage	25
Plomberie, canalisations	25
Étanchéité, toiture	20
Climatisation, désenfumage	20
Protection incendie	20
Câblages techniques	15
Autres installations techniques	10
Finitions, second œuvre, abords...	10
Autres	10

c. Indemnités de Départ à la Retraite (IDR)

Les modalités de détermination de la provision d'Indemnité de Départ à la Retraite (IDR) ont été établies par un organisme spécialisé qui a réévalué la provision à constituer au 31 décembre 2022 à partir des données salariales 2022.

Les hypothèses retenues ont été ajustées par rapport à celles retenues l'année précédente, afin d'être en conformité avec la conjoncture actuelle :

- ➔ Age du départ à la retraite :
Au plus tôt à taux plein (inchangé)
- ➔ Départ à la retraite :
A l'initiative du salarié (inchangé)
- ➔ Taux de croissance des salaires :
3% (contre 1% en 2021)
- ➔ Taux d'actualisation : Courbe de taux Eikon « AA RATING EUR REPS CREDIT CURVE » 2022 (contre « Refinitiv AA Rating Eur Reps Credit Curve » 2021)

➔ Taux de turn-over :
Taux moyen constaté sur 3 années et application des données INSEE (inchangé)

➔ Table de mortalité :
INSEE 2018-2020 (contre 2017-2019 en 2021)

➔ Taux de charges sociales : 50% (inchangé)

Au 31 décembre 2022, la provision pour indemnités de départ à la retraite s'élève à 12 343 806 € (contre 12 751 070 € en 2021). L'évolution de l'environnement économique a nécessité une actualisation des paramètres de calcul de l'engagement de retraite. Les écarts d'hypothèses ont entraîné un gain de 1 238 k€.

d. Stocks

Les stocks sont évalués suivant la méthode « premier entré, premier sorti ».

La valeur brute des marchandises et des approvisionnements comprend le prix d'achat et les frais accessoires.

Les produits fabriqués sont valorisés au coût de production comprenant les consommations et les charges directes et indirectes de production, ainsi que les amortissements des biens concourant à la production.

e. Créances et dettes

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale.
Une dépréciation est pratiquée lorsque la

valeur à l'inventaire est inférieure à la valeur nominale.

f. Disponibilités et concours bancaires

Les positions des comptes dont les banques gestionnaires font l'objet d'une convention de fusion de comptes avec la Fédération APAJH sont appréhendées de manière globale.

Ainsi, pour un même compte d'un même établissement financier, au lieu d'indiquer le montant des sous comptes débiteurs à l'actif en disponibilités et le montant des sous comptes créditeurs au passif en concours bancaires, seule la position nette du compte est mentionnée (addition des soldes créditeurs et des soldes débiteurs et comptabilisation à l'actif si le solde est débiteur et au passif si le solde est créditeur).

g. Litiges

Dans le cadre de ses activités normales, la Fédération APAJH est impliquée dans diverses procédures judiciaires (litiges prud'homaux notamment).

La Fédération APAJH constitue une provision chaque fois qu'elle a une obligation actuelle résultant d'un événement passé dont le montant peut être estimé de manière fiable et dont l'extinction devrait se traduire par une sortie de ressources pour la Fédération APAJH.

La provision pour litiges représente un montant total de 525 k€ en 2022 contre 481 k€ en 2021.

B.3.3. Autres informations et commentaires

a. Valeurs mobilières de placement :

La valeur liquidative des placements financiers à la date de clôture est supérieure à la valeur d'acquisition. De ce fait, aucune provision n'est constituée.

b. Charges et Produits constatés d'avance :

Les charges constatées d'avance qui s'élèvent à **1 154 k€** et les produits constatés d'avance d'un montant de **683 k€** concernent les activités d'exploitation.

c. Charges à payer :

Les charges à payer se décomposent principalement de la manière suivante :

- Intérêts courus sur emprunts : **305 k€**
- Usagers – Avoirs à établir : **2 k€**
- Fournisseurs - Factures non parvenues : **2 086 k€**
- Personnel charges à payer : **14 797 k€**
- Organismes sociaux : **5 276 k€**
- Etat – Charges à payer : **179 k€**
- Autres charges à payer : **42 k€**

d. Produits à recevoir :

Les produits à recevoir se décomposent principalement comme suit :

- Intérêts courus à recevoir : **480 k€**
- Clients - Produits non encore facturés : **2 981 k€**
- Personnel et organismes sociaux : **592 k€**
- Etat – Produits à recevoir : **504 k€**
- Autres produits à recevoir : **2 138 k€**

e. Transferts de charges :

Les transferts de charges d'exploitation s'élèvent à **3 671 k€** et comprennent principalement les transferts de charges de personnel pour **1 227 k€**.

B.3.4. Notes sur le bilan (en €)

B.3.4.1. Mouvements de l'actif immobilisé

RUBRIQUE	Valeur début exercice	Variation de Périmètre	Acquisitions	Cessions	Valeur fin d'exercice
Immobilisations incorporelles					
FRAIS D'ETABLISSEMENT	70 708	- 2 256	2 256		70 708
AUTRES IMMO. INCORPORELLES	2 736 428	226 397	60 036	171 985	2 850 876
IMMO. INCORPORELLES EN COURS	1 443 094	- 319 193	1 513 409		2 637 310
TOTAL	4 250 229	- 95 052	1 575 701	171 985	5 558 893
Immobilisations corporelles					
TERRAINS	2 949 883	10 088	253 416		3 213 387
AGENCEMENTS TERRAINS	1 606 817	- 53 644	76 294	4 095	1 625 372
BATIMENTS	152 392 336	120 240	610 693	92 764	153 030 505
AGENCEMENTS BATIMENTS	49 149 359	1 676 127	1 187 531	472 482	51 540 536
MATERIEL ET OUTILLAGE	27 096 476	120 266	1 738 303	1 456 264	27 498 780
AGENCEMENTS	19 823 179	- 24 584	777 690	523 383	20 052 902
MATERIEL DE TRANSPORT	16 510 009	- 436 639	1 094 477	709 968	16 457 878
MATERIEL DE BUREAU	8 291 951	- 36 801	802 987	467 922	8 590 215
MOBILIER	8 298 107	- 15 798	637 079	232 765	8 686 623
AUTRES IMMO CORPORELLES	1 884 048	- 3 064	69 601	22 114	1 928 471
IMMO SUR TAXE D'APPRENTISSAGE	4 771				4 771
IMMOBILISATIONS EN COURS	6 739 413	- 3 492 718	6 464 650		9 711 345
AVANCES ET ACOMPTE	172 995	- 136 369	422 523		459 148
TOTAL	294 919 344	- 2 272 896	14 135 243	3 981 758	302 799 934
Immobilisations financières					
PARTICIPATIONS	208 727	- 7 290		1 509	199 929
PRETS	10 618				10 618
AUTRES IMMO. FINANCIERES	30 833 483	- 13 111	2 282 487	296 593	32 806 267
TOTAL	31 052 828	- 20 400	2 282 487	298 102	33 016 813
TOTAUX	330 222 402	- 2 388 348	17 993 431	4 451 845	341 375 640

B.3.4. Notes sur le bilan (en €)

B.3.4.2. Mouvements des amortissements et dépréciation des actifs

RUBRIQUE	Amortissements début d'exercice	Variation de Périmètre	Augmentations de l'exercice	Diminutions de l'exercice	Amortissements fin d'exercice
Amortissements					
Immobilisations incorporelles					
FRAIS D'ÉTABLISSEMENT	68 031		38		68 068
AUTRES IMMO. INCORPORELLES	2 387 843	- 1 470	174 098	171 985	2 388 487
TOTAL	2 455 874	- 1 470	174 136	171 985	2 456 555
Immobilisations corporelles					
TERRAINS					
AGENCEMENTS TERRAINS	998 674	- 46 071	60 988	4 095	1 009 495
BATIMENTS	69 259 164	- 34 134	5 045 101	86 011	74 184 120
AGENCEMENTS BATIMENTS	31 975 609	- 792 687	2 156 321	355 240	32 984 002
MATERIEL ET OUTILLAGE	22 013 653	- 457 185	1 496 629	1 369 386	21 683 711
AGENCEMENTS	15 327 059	- 76 285	912 880	523 188	15 640 465
MATERIEL DE TRANSPORT	12 462 607	- 436 115	1 340 069	673 033	12 693 528
MATERIEL DE BUREAU	6 671 366	- 41 385	828 925	467 922	6 990 984
MOBILIER	6 588 541	- 15 798	386 867	232 609	6 727 003
AUTRES IMMO CORPORELLES	940 579	- 5 353	40 429	22 114	953 541
IMMO SUR TAXE D'APPRENTISSAGE	136 023		2 301		138 324
IMMO SUR SUBVENTION	613 043		1 504		614 547
TOTAL	166 986 317	- 1 905 013	12 272 015	3 733 598	173 619 721
Dépréciations					
Immobilisations incorporelles					
FONDS DE COMMERCE	60 980				60 980
TOTAL	60 980				60 980
Immobilisations corporelles					
AGENCEMENTS BATIMENTS	17 797			353	17 444
IMMOBILISATIONS EN COURS	22 732		- 50		22 682
TOTAL	40 529		- 50	353	40 126
Immobilisations financières					
PARTICIPATIONS	1 473				1 473
PRETS					
AUTRES IMMO. FINANCIERES	3 614				3 614
TOTAL	5 087				5 087
TOTAUX	169 548 786	- 1 906 483	12 446 101	3 905 935	176 182 469

B.3.4. Notes sur le bilan (en €)

B.3.4.3. États des créances et des dettes

CRÉANCES	MONTANT NET	DEGRÉ DE LIQUIDITÉ DE L'ACTIF	
		A UN AN AU PLUS	A PLUS D'UN AN
DE L'ACTIF IMMOBILISE			
Créances rattachées à des participations	199 929		199 929
Prêts ⁽¹⁾	10 618	10 618	
Autres immobilisations financières	32 801 180		32 801 180
DE L'ACTIF CIRCULANT			
Redevables et comptes rattachés	25 362 183	25 362 183	
Autres créances	10 749 922	10 749 922	
Charges constatées d'avance	1 153 700	1 153 700	
TOTAL	70 277 533	37 276 424	33 001 109

(1) Montant :

- Prêts accordés en cours d'exercice
- Entrée de périmètre
- Remboursements obtenus en cours d'exercice

DETTES	MONTANT NET	DEGRÉ D'EXIGIBILITÉ DU PASSIF		
		1 AN AU PLUS	1 ANS A 5 ANS	A PLUS DE 5 ANS
Emprunts et dettes établissements de crédits (1)	67 996 325	5 755 698	17 308 797	44 931 831
Emprunts et dettes financières divers (1)	160 990	19 136	69 496	72 358
Fournisseurs et comptes rattachés	10 174 596	10 174 596		
Dettes fiscales et sociales	33 195 808	33 195 808		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	1 469 277	1 469 277		
Autres dettes	1 806 113	1 806 113		
Produits constatés d'avance	682 836	682 836		
TOTAL	115 485 945	53 103 463	17 378 293	45 004 189

(1) Montant :

- Emprunts souscrits en 2022
- Variation de périmètre
- Remboursements de l'exercice
- Concours bancaires

B.3.4. Notes sur le bilan (en €)

B.3.4.4. État des fonds propres sans droit de reprise, dont dons et legs, et des subventions d'investissement

NATURE	Montant en début d'exercice	Augmentations de l'exercice	Diminutions de l'exercice	Montant en fin d'exercice
Fonds Propres sans droit de reprise complémentaires - Dons et legs	1 273 213	450		1 273 663
Fonds Propres sans droit de reprise complémentaires - Subventions d'investissements Etablissement sanitaire (article 50)	2 500 000			2 500 000
Fonds Propres sans droit de reprise complémentaires - Autres subventions d'investissements	2 272 382			2 272 382
Subventions d'équipement	7 230 823	777 550	331 586	7 676 786

B.3.4.5. Mouvements des provisions et des fonds dédiés

RUBRIQUE	Montant en début d'exercice	Variation de périmètre	Augmentations de l'exercice	Diminutions de l'exercice	Montant en fin d'exercice
Provisions réglementées					
Couverture du BFR réserve de trésorerie	2 596 584	- 7 596		170 519	2 418 469
Autres Prov. Réglementées & Amort. Derog.	1 225 604		37 152	29 960	1 232 796
Diff. sur real. d'etls. d'actif	2 700 011	- 13 497	222 264	90 993	2 817 785
TOTAL	6 522 199	- 21 093	259 416	291 473	6 469 049
Provisions pour risques et charges					
Provisions pour litiges	481 000		165 000	121 000	525 000
Prov. Pour charges fiscales	1 035 785		92 750	139 838	988 697
Autres prov. Pour risques et charges	452 131		95 945		548 076
Provisions pour départ en retraite	12 751 070		1 606 419	2 182 266	12 175 223
TOTAL	14 719 986		1 960 114	2 443 104	14 236 996
Fonds dédiés					
Fonds dédiés sur investissement	16 494 044	- 45 558	4 441 041	699 770	20 189 757
Fonds dédiés sur exploitation	4 944 905		2 666 648	2 036 523	5 575 030
TOTAL	21 438 949	- 45 558	7 107 689	2 736 293	25 764 787
Provisions pour dépréciation					
Stocks en cours	97 589			49 232	48 357
Créances	3 457 590	- 71 249	419 556	262 312	3 543 585
TOTAL	3 555 179	- 71 249	419 556	311 544	3 591 942
TOTAUX	46 236 313	- 137 900	9 746 775	5 782 414	50 062 774

B.3.4. Notes sur le bilan (en €)

B.3.4.6. Tableau de variation des fonds propres

	Augmentations de l'exercice	Diminutions de l'exercice	
Report à nouveau au 01/01/22			107 087 486
Variation du périmètre de consolidation		- 581 218	- 581 218
Subventions d'investissement non renouvelables et dons et legs	778 000		778 000
Subventions d'investissement virées au résultats		- 331 586	- 331 586
Apports avec droit de reprise		- 21 000	- 21 000
Résultat comptable 2022		- 2 598 011	- 2 598 011
Provisions pour réserves de trésorerie (BFR)		- 170 519	- 170 519
Provisions pour renouvellement des immobilisations			
Provisions pour amortissements dérogatoires	37 152	- 29 960	7 192
Provisions pour différence sur réalisation d'actifs	222 264	- 90 993	131 271
TOTAUX	1 037 415	- 3 823 289	- 2 785 874
SOLDE AU 31/12/22			104 301 612

États des réserves	MONTANT AU 31/12/2022	MONTANT AU 31/12/2021
Réserves des structures en gestion propre	33 260 377	33 639 349
Réserves des structures en gestion contrôlée	63 562 580	60 898 359
Excédents affectés à l'investissement	42 783 942	39 262 644
Excédents affectés à la couverture du BFR	3 795 131	5 563 992
Réserves de compensation	10 855 696	10 566 567
Excédents affectés à la couverture des amortissements	6 127 811	5 505 157
TOTAL	96 822 957	94 537 708

B.3.4. Notes sur le bilan (en €)

B.3.4.6. Tableau de variation des fonds propres (suite)

	Montant en début d'exercice	Variation de périmètre	Augmentations de l'exercice	Diminutions de l'exercice	Affectation des résultats	Montant en fin d'exercice
Fonds propres sans droit de reprise						
Fonds propres statutaires et complémentaires	7 011 891		450			7 012 341
Fonds propres avec droit de reprise	445 983			21 000		424 983
Ecart de réévaluation						
Fonds propres	7 457 874		450	21 000		7 437 324
Excédents affectés à l'investissement	39 262 644	- 61 783			3 583 082	42 783 942
Réserves pour couverture du BFR	5 563 992				-1 768 861	3 795 131
Réserves de compensation des déficits	10 566 567	- 2 566			291 695	10 855 696
Réserve de compensation des amortissements	5 505 157				622 655	6 127 811
Réserves des activités sociales et médico-sociales	60 898 359	- 64 350			2 728 571	63 562 580
Autres réserves en gestion propre	33 639 349	- 311 386	186 237	186 237	- 67 586	33 260 377
Réserves	94 537 708	- 375 736	186 237	186 237	2 660 985	96 822 957
Dépenses non opposables aux tiers financeurs	- 15 825 126	168 225			- 81 616	- 15 738 518
Résultats sous contrôle des tiers financeurs	18 714 055	587 508			1 150 750	20 452 312
Report à nouveau des activités sociales et médico-sociales	2 888 928	755 733			1 069 134	4 713 795
Dépenses refusées par l'autorité de tarification	- 20 599 518				- 790 495	- 21 390 013
Report à nouveau (gestion non contrôlée)	850 000	- 962 349				- 112 350
Report à nouveau (gestion contrôlée Règlementation 2019-4)	6 118 063	- 101 447			- 734 540	5 282 076
Report à nouveau des autres activités	- 13 631 455	- 1 063 797			- 1 525 035	- 16 220 287
Report à nouveau	- 10 742 527	- 308 064			- 455 901	- 11 506 492
Résultat de l'exercice dont résultats des activités sociales et médico-sociales	2 081 409	123 674		2 598 011	- 2 205 084	- 2 598 011
	2 148 995	-82 461	990 639		- 2 066 534	990 640
Subventions d'investissement	7 230 823		777 550	331 586		7 676 786
Provisions réglementées	6 522 198	- 21 093	259 416	291 473		6 469 048
Total des fonds propres	107 087 486	- 581 219	1 223 652	3 428 307	0	104 301 612

B.3.5. Notes sur le compte de résultat (en €)

B.3.5.1. Tableau explicatif du résultat de l'exercice

NATURE DU RÉSULTAT	RÉSULTATS NETS (soldes)	DÉFICIT	EXCEDENT
Résultat activités encadrées (structures sociales)	990 639	- 8 814 995	9 805 634
Résultat gestion propre (structures commerciales)	- 968 222	- 2 283 478	1 315 256
Résultat Siège	- 1 032 565	- 1 032 565	
Résultats des établissements et du Siège	- 1 010 148		
Retraitements de consolidation	- 1 587 863		
RÉSULTAT CONSOLIDÉ	- 2 598 011		

NATURE DES ACTIVITÉS	MONTANT
PRODUITS DE TARIFICATION GESTION CONTRÔLÉE	213 080 646
CHIFFRE D'AFFAIRES	34 295 219
TOTAL	247 375 865

B.3.5.2. Tableau de détermination du résultat effectif global

TABLEAU DE DETERMINATION DU RESULTAT EFFECTIF GLOBAL	31/12/2022	31/12/2021
Résultat comptable	- 2 598 011	2 081 409
Reprise du résultat antérieur	974 248	525 117
EXCEDENT OU DEFICIT EFFECTIF GLOBAL	- 1 623 763	2 606 526
dont résultats effectifs sous gestion propre	- 3 588 650	- 67 586
dont résultats effectifs sous gestion contrôlée	1 964 887	2 674 112

B.3.6. Tableau de répartition de l'effectif moyen

Contrats	Effectif en ETP au 31/12/2022 Inscrits	Effectif en ETP au 31/12/2021 Inscrits
Contrats à Durée Indéterminée	3 169	3 212
Contrats à Durée Déterminée	348	394
Travailleurs en situation de handicap	1 810	1 821
Détachés des Ministères	31	33
Contrats d'aide à l'emploi	9	2
Contrats de Qualification	34	37
TOTAL	5 401	5 500

Contrats	Effectif en ETP au 31/12/2022 Non inscrits
Résidents	1 502
Main d'œuvre extérieure	1
Travailleurs en situation de handicap stagiaires	8
Stagiaires des Écoles	1
TOTAL	1 511

B.3.7. Autres informations

B.3.7.1. Engagements financiers donnés

• Cautions et nantissements

a) Caution Emprunt Caisse des Dépôts et Consignations - CMPR de Pionsat	5 144 500 €
b) Autres cautions bancaires sur emprunts Caisse des Dépôts et Consignations	741 094 €
c) Caution affranchissement - Entreprise adaptée de Levallois	15 244 €
d) Caution URSSAF de l'Aisne	15 148 €
e) Garantie Atout France - Service Accompagnements Loisirs	sans plafond
f) Compte à terme nanti pour garantie d'emprunts auprès de la Banque Populaire Rives de Paris	177 807 €

B.3.7.2. Dettes garanties par les collectivités territoriales

a) Dexia CL et SFIL	3 896 060 €
b) Caisse des dépôts et Consignations	16 978 458 €
c) Société Générale	4 096 455 €
d) Des matériels et locaux sont mis à disposition à titre gratuit par les donateurs d'ordre, dans certains établissements	

B.4. Tableau de financement (en K€)

	31/12/2022	31/12/2021
OPÉRATIONS D'EXPLOITATION		
Résultat net	- 2 598	1 875
Élimination des charges et produits sans incidence sur la trésorerie		
- Amortissements et provisions nettes des reprises	16 027	13 303
- Transferts de charges au compte de charges à répartir	- 262	
- Plus ou moins value de cession	- 332	- 130
- Reprise de subvention d'investissement		- 572
Capacité d'Autofinancement	12 835	14 476
Variation des actifs circulants	6 013	- 6 148
Variation des passifs court terme	- 4 727	- 2 314
Variation du besoin en fonds de roulement	1 286	- 8 462
Trésorerie provenant des opérations d'exploitation (A) :	11 548	22 939
OPÉRATIONS D'INVESTISSEMENT		
Décaissement provenant d'acquisitions d'immobilisations	- 17 525	- 32 008
Encaissement résultant de cessions d'immobilisations	639	1 200
Trésorerie provenant des opérations d'investissement (B) :	- 16 887	- 30 808
OPÉRATIONS DE FINANCEMENT		
Sommes reçues en fonds associatifs	1 373	734
Remboursement apport avec droit de reprise	- 21	
Émission d'emprunts	5 652	3 289
Remboursement d'emprunts	- 5 669	- 6 003
Trésorerie provenant des opérations de financement (C) :	1 335	- 1 980
Variation de trésorerie (A + B + C)	- 4 003	- 9 849
Trésorerie en début d'exercice (D)	59 707	69 556
Trésorerie en fin d'exercice (A + B + C + D)	55 704	59 707

B.5. Rapport du commissaire aux comptes

 Exco



ASSOCIATION POUR ADULTES ET JEUNES HANDICAPÉS

Association Loi 1901 - SIREN : 784 579 682
Reconnue d'utilité publique par décret du 13 mai 1974
Tour Maine Montparnasse
33 Avenue du Maine
75755 PARIS Cedex 15

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

SUR LES COMPTES ANNUELS

EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2022

A l'assemblée générale de la Fédération APAJH,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association Fédération APAJH relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2022 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

- Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre association, nous avons vérifié par sondage la conformité des produits comptabilisés avec les arrêtés attributifs de tarification.
- Nous avons été conduits à examiner par sondage les modalités définitives d'arrêtés des résultats sous contrôle des tiers financeurs. Nos travaux nous ont permis de nous assurer que les affectations des résultats précédents sont conformes aux décisions des organismes financeurs. Nous nous sommes également assurés que la traduction des affectations des résultats des structures sous CPOM était en cohérence avec les dispositions particulières des contrats pluriannuels conclus avec les autorités de tarification.
- Le paragraphe « Principes, règles et méthodes comptables » de l'annexe présente les méthodes d'évaluation des actifs. Dans le cadre de notre appréciation des règles et méthodes comptables suivies par votre association, nous avons vérifié par sondage le caractère recouvrable des sommes inscrites au poste « Créances » et le caractère activable des sommes inscrites aux postes « Immobilisations en cours ».
- Une provision pour retraite dont le montant s'élève à 12 344 K€ à la clôture de l'exercice est comptabilisée au passif de l'association. Les modalités de détermination de cette provision ainsi que les ajustements des paramètres de calcul sont relatées dans l'annexe. Dans le cadre de notre appréciation des estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes, nous avons été conduits, s'agissant d'un processus d'estimation complexe impliquant des techniques spécialisées, à valider les conclusions d'un organisme spécialisé indépendant qui a évalué la provision à constituer. Nous avons procédé à l'appréciation du caractère raisonnable de ces estimations et de ces ajustements.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport financier et les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux adhérents.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

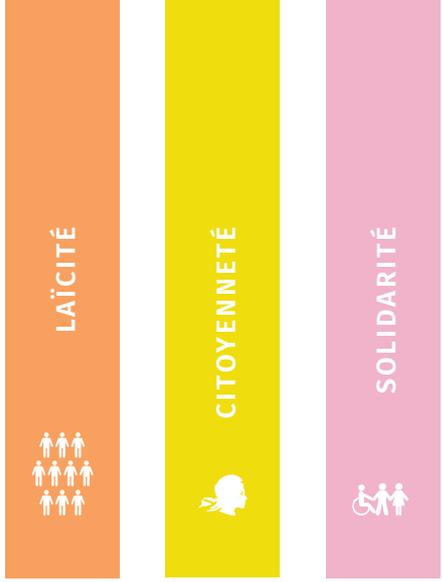
- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Saint-Etienne, le 9 mai 2023

Le Commissaire aux Comptes

Exco Loire
Fabrice RABÉRIN



 **APAJH**
Fédération

